



**ARRETE N° 2024\_0213**

**ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE VICTOR HUGO RUE DU CHATEAU  
PROROGATION ARRETE 2024\_0172**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'extension des réseaux HT et BT pour l'alimentation de logements collectifs à réaliser par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE MONTARGIS, domiciliée 9 rue Edouard Branly 45700 Villemandeur, représentée par Monsieur Arnaud RIVIERE, dans la rue Victor Hugo et la rue du Château,
- Vu l'arrêté 2024\_0172 en date du 26 mars 2024,
- Vu la demande de prorogation en date du 08 avril 2024,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

**ARRETONS**

**Article 1 :** L'arrêté 2024\_0172 est prorogé jusqu'au 26 avril 2024.  
Le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue Victor Hugo et la rue du Château.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE MONTARGIS par les rues des Castors, Jean Jaurès et Léonard de Vinci, dans les deux sens.

**Article 3 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 4 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 5 :** L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE MONTARGIS est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 6 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE MONTARGIS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE MONTARGIS, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 08/04/2024

Le Maire,  
  
Denise SERRANO

Date d'affichage : 08/04/2024